

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	9
12 janvier 2024	6	0	3	5	Vote contre	0
					Abstention	0

## **DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

## Séance du 23 janvier 2024

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

<u>Point n°4</u>: Membre de la Commission Consultative des Services publics Locaux (CCSPL).

Le Comité Syndical,

Le code général des collectivités territoriales prévoit que les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public.

Cette commission, présidée par la Présidente du SERM ou son représentant, comprend des membres du Comité Syndical et des représentants d'associations locales. La composition de la CCSPL a été fixée par délibération du comité syndical du 25 septembre 2020, et modifiée par délibération du 23 janvier 2023.

Les membres actuels sont donc :

- La Présidente du SERM ou son représentant, en qualité de Présidente
- En qualité de membres du Comité Syndical désignés en son sein :
- Mme Catherine LAPOIRIE, titulaire
- M. Jacques WEINBERG, suppléant
- M. Jean-Louis BALLARINI, titulaire
- M. Walter KURTZMANN, suppléant
- En qualité de représentants du milieu associatif local nommés par le Comité Syndical :
- Mme Danielle STEIN, titulaire
- M. Philippe RICAIL, suppléant
- M. Philippe ROUPRICH, titulaire
- M. François BATTLE, suppléant
- M. Philippe ROUPRICH n'est plus disponible pour poursuivre sa participation à la CCSPL et M. Didier DUC a exprimé sa volonté de l'intégrer.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1413-1;

## DÉCIDE

DE DÉSIGNER membre de la CCSPL Monsieur DUC en remplacement de Monsieur ROUPRICH.

La Présidente, Rachel BURGY

AND!